

CONSEIL MUNICIPAL de ABSCON

=====

PROCÈS-VERBAL

de la réunion du 27 MAI 2021 à 18 heures 00

=====

APPEL DES ÉLUS PAR M. LE MAIRE

Cet appel permet de constater 21 présents à l'ouverture de la séance :

Présents :

KOWALCZYK Patrick, Maire

FOURMAUX Jean-Michel, JASNIAK Denis, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane, CHARLET Philippe, ANDRIS-RAUX Régine – Adjoints

POULAIN Michel, HOUSEZ-VITTET Claude, CONETTA Michele, TRZAN Jean-Marc, NÈVE Michèle, LESIEUR-DENIS Brigitte, MARÉCHAL Alain, MÉNISSEZ-FURMANIAK Elisabeth, CATTOEN Jean-Luc, DABANCOURT Thierry, GRANATO Eric, LEBRESNE-NESCELAIRE Carole- LESAGE Gilles, RÉGNIEZ Alain, DHORDAIN-DETROYE Odile, - Conseillers municipaux

Absents excusés :

BOUGARAN-MOREAU Maryse (procuration à JASNIAK Denis)- DEBOFFE Nicolas (procuration à POULAIN Michel)- GRODZISKI-KOPEC Valérie (procuration à MENISSEZ-FURMANIAK Elisabeth)- Conseillers municipaux

Absents non excusés :

NELAIN-WYART Christine - DECHERF Corinne – Conseillers municipaux

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil désigne

DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane

EXAMEN ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 08 AVRIL 2021

- 1) Examen du Compte Administratif 2020
- 2) Compte de gestion 2020
- 3) Fixation des taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2021
- 4) Affectation des résultats du Compte Administratif 2020
- 5) Proposition du Budget Primitif 2021
- 6) Subventions 2021
- 7) Crédit alloué aux écoles pour l'acquisition des fournitures scolaires pour 2021
- 8) Aide à l'aménagement des trottoirs le long des routes départementales – dossiers de subventions à instruire

Décision du Conseil : Ces documents n'appellent aucune remarque – Il sont votés à l'UNANIMITÉ

BUDGET COMMUNAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

(annexe n° 1)

Lors de la séance du Conseil Municipal du 08 avril 2021, le budget primitif 2021 a été voté avec une somme de 746 320,98 € en R002 au lieu de 415 344,84 €.

Cette erreur a été signalée auprès du Trésorier Principal qui nous a invités à présenter une simple décision modificative pour rectifier les écritures comptables.

Décision du Conseil :

VOTÉ par 19 POUR – 5 CONTRE – ZÉRO ABSTENTION

RÉTROCESSION D'UNE CASE DE COLOMBARIUM

Mr et Mme GLAPA-WRONSKI domiciliés à Phalempin nous ont adressé un courrier en date du 26 mars 2021 demandant la rétrocession de leur case n° 92 du colombarium.

Ci-après le détail du remboursement, sachant qu'un tiers de la valeur d'achat revient au CCAS :

Concession acquise le 21 juin 2011

| | |
|---|--|
| Prix d'achat | 366.50 € |
| Remboursement des 2/3 | 244.33 € |
| Temps utilisé de la case | du 21 juin 2011 au 27 mai 2021 soit 119 mois |
| Temps restant à courir (concession de 30 ans) = 360 mois – 119 mois utilisés = 241 mois | |
| $\frac{244.33 \text{ €} \times 241}{360}$ | = 163.56 € |

La somme à rembourser par la Commune à Mr et Mme GLAPA-WRONSKI est donc de **163.56 €**
Les Membres de l'Assemblée sont invités à se prononcer.

Décision du Conseil :

VOTÉ À L'UNANIMITÉ

MAISON FRANCE SERVICES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA « DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL – DSIL »

Au cours de la séance du Conseil Municipal du 08 décembre 2021 il a été voté l'autorisation d'établir des dossiers de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – du Fonds Inter Opérateurs et du Fonds National d'Aménagement et Développement du Territoire (FNADT) dans le cadre des création et labellisation d'une Maison France Services.

Nous avons été très récemment interpellés par la Sous-Préfecture nous indiquant qu'un dossier de subvention au titre de la « DSIL » pouvait être désormais proposé.

Le plan de financement est le suivant :

| Montant du projet | HT | <u>Plan de financement</u> | |
|---|-------------------|-----------------------------------|-----------------|
| | 6 844.82 € | Porteur du projet | 1 368.98 |
| | | Etat – DSIL (40 %) | 2 737.92 |
| - achat mobilier accueil | 2 892.86 | Autres subventions Etat : | |
| - achat 2 ordinateurs | 2 677.30 | DETR (40 %) | 2 737.92 |
| - achat standard + postes téléphoniques | 1 274,66 | | |

Il est donc demandé aux Membres de l'Assemblée de bien vouloir autoriser le Maire à établir cette demande de subvention

Décision du Conseil :

VOTÉ À L'UNANIMITÉ

CENTRE DE LOISIRS JUILLET/AOÛT 2021 et NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2021

La Commune organise des accueils de loisirs pour les enfants âgés de trois à seize ans à chaque période de vacances scolaires. Les vacances scolaires d'été et d'hiver se dérouleront respectivement :

- du jeudi 08 au vendredi 30 juillet 2021 (16 journées complètes) avec capacité de 80 enfants âgés de 3 à 5 ans et 220 enfants âgés de 6 à 16 ans

- du lundi 02 au vendredi 13 août 2021 (10 journées complètes) avec capacité de 80 enfants âgés de 3 à 5 ans et 220 enfants âgés de 6 à 16 ans

- du lundi 25 octobre au vendredi 05 novembre 2021 (9 demi-journées de 13h30 à 17h30 excepté le lundi 1^{er} novembre) avec capacité de 40 enfants âgés de 3 à 5 ans et 110 enfants âgés de 6 à 16 ans

- du lundi 20 au jeudi 23 décembre 2021

- du lundi 27 au jeudi 30 décembre 2021

} De 13h30 à 17h30 (les vendredis 24 et 31 décembre de 9h00 à 12h00)
soit 10 demi-journées pour capacité de 120 enfants âgés de 6 à 16 ans

RAPPEL ET MAINTIEN DES PLAFONDS DE RESSOURCES FIXÉS POUR LES DROITS D'INSCRIPTION

Les revenus pris en compte sont ceux figurant sur l'avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus de 2019 déclarés en 2020, ligne « revenu imposable », c'est-à-dire après déduction de 10 % et des charges, majorés des éventuels revenus soumis au prélèvement libératoire.

En cas de changement significatif dans un foyer par rapport à la situation enregistrée sur l'avis d'imposition ou de non-imposition présenté, le revenu retenu sera celui arrêté par M. le Maire ou son délégué au vu des justificatifs produits. Lorsque l'avis n'est pas présenté pour quelque raison que ce soit, c'est le tarif l plus élevé qui s'applique.

Il est donc demandé aux Membres de l'Assemblée de maintenir les plafonds ci-après :

| Nombre d'enfants du foyer | Barème A | Barème B | Barème C | Barème D |
|---------------------------|----------|----------|----------|--------------------------------|
| 1 | 11 613 € | 16 908 € | 23 523 € | Revenus supérieurs au barème C |
| 2 | 12 953 € | 19 407 € | 26 464 € | |
| 3 | 14 291 € | 21 906 € | 29 405 € | |
| 4 | 15 630 € | 24 406 € | 32 347 € | |
| 5 | 17 036 € | 26 905 € | 35 287 € | |
| Par enfant en + | 1 338 € | 2 501 € | 2 936 € | |

Décision du Conseil :

VOTÉ À L'UNANIMITÉ

TABLEAU DES EFFECTIFS – CONTRATS A DURÉE DÉTERMINÉE D'AGENTS CONTRACTUELS POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Dans le cadre du maintien des services offerts au public et afin de faire face aux besoins, il est nécessaire de recruter de nouveaux agents tout au long de l'année.

Il est donc demandé aux Membres de l'Assemblée de bien vouloir autoriser M. le Maire à procéder tout au long de l'année 2021, si nécessaire, au recrutement dans le cadre de contrats à durée déterminée d'agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité.

Décision du Conseil :

VOTÉ À L'UNANIMITÉ

PROJET DES TRAVAUX DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET DE VOIRIE 2021 – DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS

En agglomération la chaussée et son état relèvent de la compétence du Département du Nord. Par contre, au titre de ses pouvoirs de police, les aménagements destinés à la réduction des vitesses relèvent de la compétence de la Mairie.

Ces aménagements peuvent être subventionnés au titre :

- Des amendes de police
- De l'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération

Ci-dessous la liste des travaux envisagés pouvant bénéficier de ces subventions :

| Subvention « Aide à la sécurisation des routes départementales en agglomération » | | Amendes de Police | |
|--|--|---|--|
| Descriptif du projet | Coût estimé des travaux Estimation subvention | Descriptif du projet | Coût estimé des travaux Estimation subvention |
| Réalisation de 4 passages piétons sur RD normes PMR | 12 K € 5 K € | Réaménagement espaces publics avec mise aux normes de l'accessibilité Mise en conformité de 11 passages piétons avec abaissement bordures et création places handicapées | 40 K € 20 K € |
| Eclairage 2 passages piétons | 10 K € 5 K € | Création de passages piétons - normes PMR 4 pièces | 10 K € 5 K € |
| Renforcement éclairage renforcé à LEDS – signalisation 2 ensembles | 12 K € 9 K € | Création de parking Rue Assez Parking garages République | 25 K € 10 K € |
| Panneaux électriques à LEDS Normes CE | 15 K € 10 K € | Création d'un abri bus normes PMR + abri | 35 K € 15 K € |

Décision du Conseil :

VOTÉ À L'UNANIMITÉ

CARREFOUR À FEUX – DEMANDE DE SUBVENTION

Il est envisagé de mettre en place un carrefour à feux tricolores à l'intersection des rues Degallaix – d'Arras et Brunet.

Le coût de ces travaux est estimé à 43 000 € HT.

Ils peuvent être subventionnés dans le cadre de l'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération 2021, à hauteur de 70 % soit 30 000 €.

Les Élus sont donc invités à voter l'autorisation à M. le Maire d'établir et de signer le dossier de subvention « ASRDA » et ses documents annexes.

Décision du Conseil :

VOTÉ À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à **19 H 30**

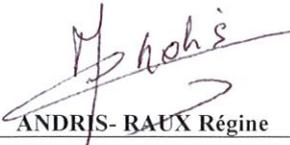
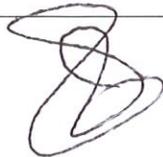
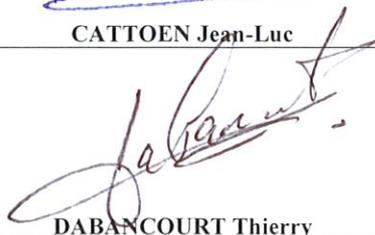
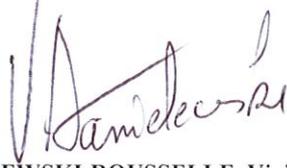
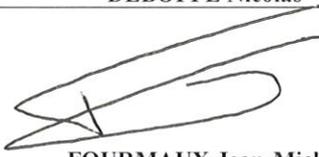
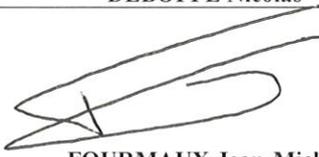
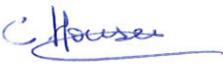
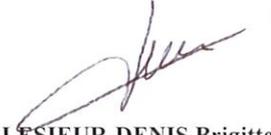
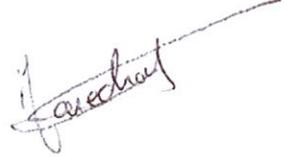
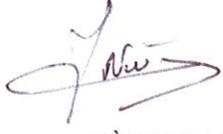
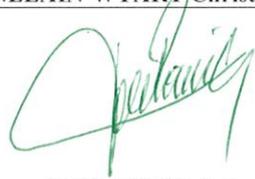
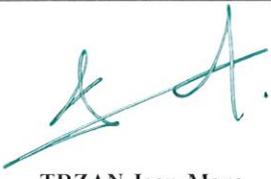


Le Maire,

Patrick KOWALCZYK

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 MAI 2021
ÉMARGEMENT DES CONSEILLERS

Suivent les signatures dans l'ordre alphabétique :

| | | |
|--|---|---|
|  ANDRIS- RAUX Régine |  BOUGARAN-MOREAU Maryse |  CATTOEN Jean-Luc |
|  CHARLET Philippe |  CONETTA Michele |  DABANCOURT Thierry |
|  DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane |  DEBOFFE Nicolas |  DECHERF-BLONDEAU Corinne |
|  DHORDAIN DETROYE- Odile |  FOURMAUX Jean-Michel |  GRANATO Eric |
|  GRODZISKI-KOPEC Valérie |  HOUSEZ-VITTET Claude |  JASNIAK Denis |
|  KOWALCZYK Patrick |  LESAGE Gilles |  LESIEUR-DENIS Brigitte |
|  MARÉCHAL Alain |  MÉNISSEZ-FURMANIAK Elisabeth |  NELAIN-WYART Christine |
|  NESCELAIRE-LEBRESNE Carole |  NÈVE Michèle |  POULAIN Michel |
|  REGNIEZ Alain |  STASZKIEWICZ Emilie démission au 27 mai 2021 |  TRZAN Jean-Marc |